

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00046

Numéro SIREN : 348 731 050

Nom ou dénomination : "2 SI SYSTEMES"

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt A2017/001839

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**SOISSONS**



14117

**Dénomination :** "2 SI SYSTEMES"  
**Adresse :** 4 place de Laon 02200 Soissons -FRANCE-  
  
**n° de gestion :** 1993B00046  
**n° d'identification :** 348 731 050  
  
**n° de dépôt :** A2017/001839  
**Date du dépôt :** 13/12/2017

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale du 01/12/2017



14117

**2 SI SYSTEMES**  
**Société Anonyme au capital de 800 000 euros**  
**Siège social : 4 Place de Laon - 02200 SOISSONS**  
**348 731 050 RCS SOISSONS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 1ER DÉCEMBRE 2017**

L'an 2017,

Le 1er décembre,

A 11 heures,

Les administrateurs de la société 2 SI SYSTEMES se sont réunis en Conseil, 14 rue Ernest Lavisse, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion tous les administrateurs sont présents.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Frédéric OBLED préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Matthieu COLAS remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.**

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Matthieu COLAS aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Matthieu COLAS Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Frédéric OBLED, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2018.

Matthieu COLAS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Matthieu COLAS organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

### **NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE.**

Le Président rappelle au Conseil que Frédéric OBLED occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Matthieu COLAS, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2018.

Matthieu COLAS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Matthieu COLAS jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil donne tous pouvoirs à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Frédéric OBLED  
Président du Conseil d'Administration

Matthieu COLAS (\*)  
Administrateur

**COPIE CONFORME**



Bon pour acceptation  
des mandats de  
mandat et président et  
directeur Général

(\*) Bon pour acceptation des mandats de Président et de Directeur Général